

REPUBLIQUE DE GUINEE

DECRET

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT -

D/97/ 136 /PRG/SGG

NOMMANT UN CONSEILLER AU MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE -

fait

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU l'Ordonnance N° 030/PRG/SGG du 15 Juin 1988, portant principes
fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des Structures
des Services Publics ;

VU le Décret N°96/098/PRG/SGG du 9 Juillet 1996, portant nomination du
Premier Ministre ;

VU le Décret N°96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, portant nomination des
Membres du Gouvernement, modifié par le Décret N°97/013/PRG/SGG
du 14 Février 1997 ;

VU le Décret N°96/111/PRG/SGG du 29 Août 1996, portant attributions des
Membres du Gouvernement ;

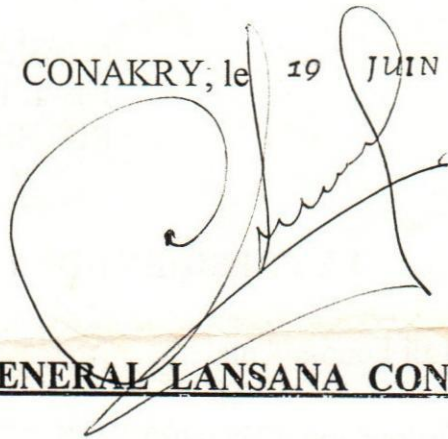
VU le Décret N°97/075/PRG/SGG du 5 Mai 1997, portant organisation du
Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

- D E C R E T E -

ARTICLE 1er/ - Monsieur Morciré SYLLA, précédemment Conseiller aux Sports au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Civique, est nommé Conseiller chargé des Sports Scolaires et Universitaires au Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 2/ - le Présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.-

CONAKRY; le 19 JUIN 1997

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to General Lansana Conte, is written over the date and extends below the printed name.

GENERAL LANSANA CONTE